

GUIDE DES MESURES SANITAIRES FACE À LA COVID-19



POUR LES LABORATOIRES
DE PROTHÈSE DENTAIRE

EN PARTENARIAT AVEC



AG2R LA MONDIALE

CPNEFP

Commission Paritaire Nationale
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

APLPD

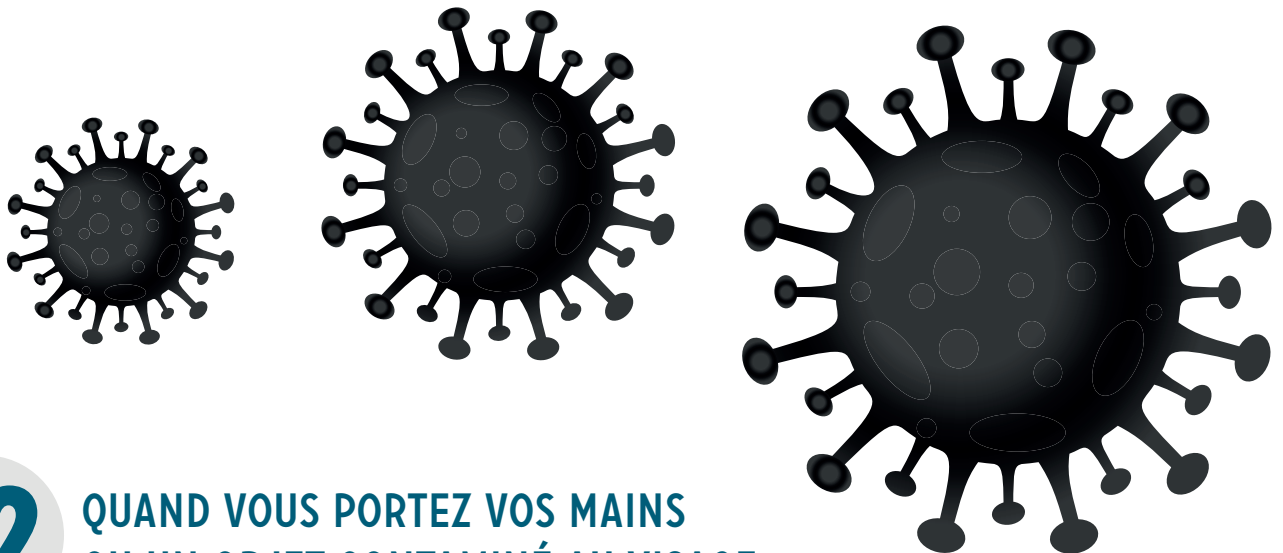
Association Paritaire
des Laboratoires
de Prothèse Dentaire

QUELS SONT LES RISQUES DE TRANSMISSION DE LA COVID-19 ?

1 QUAND VOUS ÊTES TOUCHÉ PAR UN POSTILLON OU UNE GOUTTELETTE CONTAMINÉE

Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection.

Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.



2 QUAND VOUS PORTEZ VOS MAINS OU UN OBJET CONTAMINÉ AU VISAGE

Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.

Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures.

Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

LA PRÉVENTION EN PROTHÈSE DENTAIRE

LES MESURES VISENT À CRÉER UNE BARRIÈRE À L'ENTRÉE DU LABORATOIRE

Trois types de vecteurs peuvent contaminer le laboratoire de prothèse dentaire :

- ✓ les produits manipulés quotidiennement arrivant dans le laboratoire (fournitures pour les laboratoires ainsi que les empreintes, moulages, appareils à réparer... régulièrement souillés : salive et/ou sang)
- ✓ le personnel
- ✓ les commerciaux et autres démarcheurs

LES PRODUITS

Concernant les produits manipulés quotidiennement et entrant dans le laboratoire (empreintes, moulages, appareils à réparer... régulièrement souillés : salive et/ou sang).



Ils doivent être systématiquement décontaminés dès leur déballage à l'aide d'un produit biocide adapté et ayant une action virucide (trempage ou pulvérisation), à base d'hypochlorite de sodium (javel), d'alcools, de dérivés iodés ou d'aldéhyde, (exemples de produits conformes à la Norme NF EN 14476+A2 Juillet 2019).

Les fiches de prescription qui accompagnent les empreintes, appareils, etc. ne peuvent pas être raisonnablement considérées comme des vecteurs de propagation et à ce titre ne nécessitent pas de traitement particulier.

Pour réaliser cette action, l'opérateur doit être muni d'un masque chirurgical de type I et de gants jetables, (Cf. protocole de son utilisation dans les points importants).



Il doit réaliser cette opération seul et respecter les temps d'action indiqués sur le produit biocide utilisé.

En sortie du laboratoire, les DMSM (Dispositifs Médicaux sur Mesure) sont livrés aux cabinets dentaires dans un emballage à usage unique sur lequel est indiqué : "DMSM non stérile".

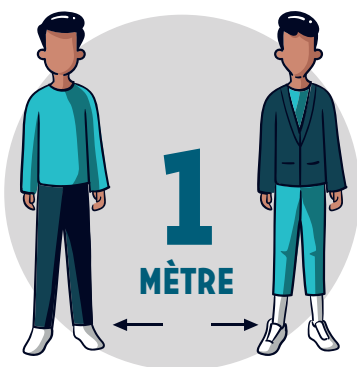
C'est de la responsabilité du chirurgien-dentiste de procéder à sa désinfection.

LA PRÉVENTION EN PROTHÈSE DENTAIRE

LE PERSONNEL

Les salariés doivent être répartis dans le laboratoire à des postes de travail distants d'au moins un mètre. Pour les salariés en face à face, il est d'autant plus important qu'ils travaillent à une distance d'au moins 1 m. Dans le cas où cette distance ne pourrait pas être respectée, une plaque transparente (exemple : Plexiglas) permettra de pallier à ce problème. S'il n'est pas possible d'en placer une, le port du masque devient alors obligatoire. Les déplacements et les croisements de personnel doivent s'effectuer sans halte ni arrêt. Lorsque les locaux le permettent, établir un plan de circulation dont le but est d'inciter le personnel à suivre un sens de déplacement dans le laboratoire, ceci afin de minimiser les croisements.

Les mesures barrières et d'hygiène élémentaires personnelles et professionnelles doivent être scrupuleusement respectées. Le personnel doit être équipé en blouse (en coton), le port de gants n'est pas une nécessité. Il est conseillé de nettoyer chaque soir le plan de travail à l'aide d'une éponge et d'un produit détergent virucide avec tensio-actif ainsi que les claviers et les téléphones à l'aide d'une lingette biocide virucide.



CONCERNANT LE MÉNAGE

Le personnel chargé du ménage doit en particulier nettoyer systématiquement et quotidiennement à l'aide d'un chiffon humide et d'un produit détergent virucide et avec tensio-actif chaque poignée de porte et de fenêtre, chaque rampe d'escalier, chaque interrupteur et d'une manière générale chaque point de contact avec les mains des salariés, ainsi que les plaques transparentes (Plexiglas).

Une attention particulière doit être accordée au **"coin cuisine"** équipé de matériels collectifs.

LA PRÉVENTION EN PROTHÈSE DENTAIRE

CONCERNANT LE COURSIER (SALARIÉ DU LABORATOIRE)

Des procédures "sans contact" doivent être mises en place chaque fois que cela est possible chez le praticien. Les produits à récupérer peuvent par exemple être déposés sur une table à proximité immédiate de l'entrée sans contact avec les salariés, sinon leur demander de mettre en place une boîte aux lettres comme cela se fait déjà dans bon nombre de cabinets. (Cf. Modèle de courrier à transmettre à vos clients).

Le coursier doit être équipé d'un masque alternatif (encore appelé masque barrière ou masque grand public) de catégorie I (et de gants, seulement si le salarié a des réactions dermatologiques fortes au gel hydroalcoolique), en raison du grand nombre de contacts potentiels qu'il peut avoir lors de sa tournée.

Le port de gants ne doit pas dispenser le coursier d'effectuer régulièrement un lavage des mains ou une friction hydroalcoolique. Les gants ne doivent être enfilés que si les mains sont bien sèches.

Il est conseillé au coursier l'application d'une crème réparatrice sur les mains.

Les points de contact avec le véhicule (poignée, volant, levier vitesse, commandes manuelles, clefs...) **doivent être nettoyés chaque soir à l'aide d'une lingette désinfectante grand public avec tensio-actif.**

Prévoir le double ensachage des déchets avant évacuation.



POINTS IMPORTANTS



Installez un panneau à l'entrée du laboratoire avec toutes les informations utiles au personnel, livreur et commerciaux (rappel des consignes, organisation du service).

L'utilisation de la soufflette sur une tenue ou une blouse doit être bannie car elle remet en suspension tout ce qui s'est déposé sur sa surface. Il en va de même sur les établis et plans de travail.

L'entretien des surfaces et des sols doit être réalisé :

- ✓ soit par détertion-désinfection en utilisant un produit détergent désinfectant virucide à diluer (sols et surfaces) ou prêt à l'emploi en spray.
- ✓ soit par utilisation d'un aspirateur autolaveur.

L'hygiène corporelle et professionnelle ainsi que le respect des mesures barrières doivent absolument être maintenues dans le temps car la sortie de crise caractérisée par des rechutes pourrait s'étaler sur plusieurs mois. Pour cela, mettez en permanence à disposition sur ou à proximité des postes de travail, y compris vestiaires et salles de pauses, des consommables : gel hydro alcoolique, lingettes, savon, essuie-tout, sacs-poubelle (prévoir le double ensachage des déchets avant évacuation).

Une aération générale des locaux doit être systématisée toutes les 3h

Laisser les portes ouvertes au sein du laboratoire (ne concerne pas les portes coupe-feu), si l'activité le permet (bruit) afin de réduire les contacts multiples avec les mains.

Lorsque le port de gants est nécessaire (au poste de déballage/désinfection et éventuellement pour le coursier), il faut alors impérativement respecter les mesures suivantes :

- ✓ Le lavage ou la friction hydroalcoolique doit être réalisé(e) avant mise en place des gants et après les avoir ôtés.
- ✓ Ne pas se porter les mains gantées au visage.
- ✓ Oter ses gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant.
- ✓ Jeter ses gants dans une poubelle après chaque utilisation.
- ✓ Se laver les mains ou réaliser une friction hydro-alcoolique après avoir ôté ses gants

Inciter les salariés ayant des symptômes évocateurs de la COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) à ne pas se rendre sur leur lieu de travail ou à le quitter immédiatement si les symptômes se révèlent sur leur lieu de travail, et à consulter leur médecin traitant.

En prothèse dentaire, le salarié est un artisan au contact de la matière, ce qui implique **l'incapacité du télétravail**.

La méthodologie d'évaluation des risques conduisant à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques est prévue sur une formation à distance.

ATTENTION !



Les risques préexistants liés à l'activité des salariés restent présents. Les règles habituelles de santé et sécurité sont toujours de rigueur.

Le port du masque FFP3 pour se prémunir des risques chimiques ne doit pas être négligé par exemple (le masque FFP2 étant inadapté pour ce type de risque).

Pour en savoir plus, consulter la liste des articles sur l'évaluation des risques pour les laboratoires de prothèse dentaire :

https://www.unppd.org/unppd/actualites/evaluation-des-risques-professionnels_laboratoire-prothese-dentaire-guide.html



Utilisation des masques FFP2 contre le coronavirus (Covid-19) : en l'état actuel des consignes gouvernementales, le port du masque FFP2 est destiné aux professionnels de santé.

En milieu professionnel "normal", c'est-à-dire non "contaminé", où l'on ne soigne pas de malades, comme celui d'un laboratoire de prothèse dentaire, les consignes officielles ne demandent pas de porter de masques FFP2 pour la protection contre le coronavirus (Covid-19)

Ces consignes officielles ne demandent pas non plus au personnel de porter des masques sanitaires qui permettent d'éviter la projection de salive. Les consignes gouvernementales font des gestes barrières la mesure proportionnée au risque, à condition qu'ils soient strictement respectés.